

Publié le
02 octobre
2026



VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 02 OCT. 2026
ID : 059-215900283-20260929-DEL_20260929_10-DE

Séance ordinaire du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué respectivement les dix-huit septembre et vingt-deux septembre suite à une panne informatique ayant annulé la première convocation, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Anne-Cécile LEVRAY, Amel SAIDI, Isabelle DOGIMONT, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Mohamed GUENDOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absents avant donné procuration : Chantal WAGON à Brahim NOUI, Laëtitia DEVAUX à Peggy ARTISSON

Excusée : Françoise PLATEAU

Absent : Eric ZELAZNY

Madame Dorothée LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance

10 - BOURSES COMMUNALES – ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

Madame VALLIN expose à l'assemblée que les bourses communales sont versées sans conditions de revenus dès la 6^{ème}.

Pour rappel, en 2025/2026, les montants étaient les suivants :

- Ecoles du second cycle, LP, Instituts médico-Educatifs : 65 €
- Etudes supérieures : 190 €

Pour information, en 2025/2026, on comptabilise **587** demandes de bourses communales pour un total de 56 280.00 € (442 collégiens aubygeois fréquentant les collèges à l'extérieur et lycéens ont bénéficié d'une bourse de 65 € et 145 étudiants d'une bourse de 190 €.

Après avis favorable de la commission scolaire en date du jeudi 07 mai 2026 et du Bureau municipal en date du mardi 16 juin 2026, il est demandé au Conseil municipal de se positionner sur :

- Le montant des bourses communales pour l'année scolaire 2026/2027 à savoir :
- Ecoles du second cycle, LP, Instituts médico-Educatifs : 65 €
- Etudes supérieures : 190 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le montant des bourses communales pour l'année scolaire 2026/2027 à savoir :

- Ecoles du second cycle, LP, Instituts médico-Educatifs : 65 €
- Etudes supérieures : 190 €

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La Secrétaire de Séance



Dorothée LORTHIOS

Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH